

La CFDT signe l'avenant à l'accord télétravail

Les évolutions de l'avenant à l'accord télétravail correspondent en grande partie à nos propositions. Dans le contexte économique actuel, nous regrettons que notre demande de revalorisation de l'indemnité télétravail (de 1,5 à 2,5€/jour) n'ait finalement pas été retenue par la Direction (raison budgétaire invoquée).

Principales évolutions :

- Simplification avec la suppression du télétravail occasionnel
- Flexibilité avec des nouveaux forfaits de 20 à 100 jours de télétravail/an avec pose possible de demi-journées (demande forte de la CFDT)
- Versement mensuel de l'indemnité télétravail (1,5€/jour)
- Périodicité de la participation aux frais d'équipement tous les 5 ans

L'accord serait mis en application au 1^{er} janvier 2024, la CFDT a signé.

La CFDT signe l'accord sur le forfait mobilité durable (FMD)

Les nouvelles dispositions pour la participation d'un employeur public aux mobilités durables permettent d'étendre les conditions d'éligibilité (cf. comparatif ci-dessous).

	Accord Actuel	Nouvel accord (décret 12/2022)
Montant par an	200€ pour 100 jours min d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> • 300€ pour 100 jours min d'utilisation • 200€ de 60 à 99 jours d'utilisation • 100€ de 30 à 59 jours d'utilisation
Cumul FMD/abonnement transport en commun	Non	Oui
Transports éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Vélo personnel • Vélo à pédalage assisté personnel • Covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Vélo personnel • Vélo à pédalage assisté personnel • Covoiturage (conducteur ou passager) • Service de mobilité partagé • Engin de déplacement personnel non motorisé (trottinette, la skateboard, rollers) • Engin de déplacement motorisé (trottinette électrique, mono-roue, hoverboard, gyropode)

La CFDT se réjouit que la Direction propose le maximum du forfait inscrit dans le décret de fin 2022 et signe l'accord FMD qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

N'hésitez pas à réagir dans les commentaires ou en contactant directement vos négociateurs CFDT :

Nathalie Broustet, Denis Moggio, Inès Daoud et Tatiana Taurines